

Depuis de nombreuses années, la cour des comptes dénonce l'augmentation du nombre de fonctionnaires dans les intercommunalités françaises et demande aux élus de mettre en place les mutualisations possibles. La loi MAPAM s'est saisie de cette question et créé un "coefficient de mutualisation" qui, sitôt mis en place, sera un critère pour les dotations de l'État aux communautés de communes. Ainsi, si l'on ne prend pas à bras-le-corps ce dossier, notre communauté de communes pourrait perdre des moyens, et par ricochet toutes les communes la composant.

Avec tous les maires des communes de la CCJ , nous travaillons donc à mutualiser certains des services. Notamment les "fonctions supports" que sont les services "finances", "ressources humaines" ou "marchés publics". L'objectif est que la communauté de communes, comme la ville, puissent, en mutualisant leurs forces, dégager des économies. Des économies qui pourront être dévolues à améliorer le service existant. S'il est opportun d'ouvrir ce dossier aujourd'hui, c'est parce que la ville connaît, au sein de ses services, des départs en retraite permettant une mutualisation.

Bien-sûr, cette modification n'entraîne aucun départ, aucune perte d'emploi. Elle permettra à la communauté de communes, notamment, de créer un service urbanisme qui épaulera les communes rurales face à un sérieux désengagement de l'État dans l'instruction des documents d'urbanisme.

Mutualiser, c'est faire des économies d'échelles. Mutualiser, c'est gagner en efficacité en spécialisant nos agents. Mutualiser, c'est gagner en réactivité en partageant les tâches différemment.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny

https://www.facebook.com/pages/Bernard-Moraine-majorit%C3%A9-municipale-de-Joigny/630477610339021?ref=hl

Liste "Joigny 2014"

Votons pour notre nouveau canton

Les 22 et 29 mars prochains, nous sommes appelés à voter pour élire le nouveau conseil départemental.

Depuis la loi du 17 mai 2013, ces élections ont évolué. Nous voterons pour des "conseillers départementaux", anciennement "conseillers généraux" qui siégeront au "conseil départemental".

Outre ces modifications de vocabulaire, le mode de scrutin a également été modifié. Désormais, nous voterons pour une équipe de quatre candidats, avec deux titulaires et deux suppléants, dans le respect de la parité.

Le conseil départemental œuvre pour la vie quotidienne des Joviniens, notamment pour la rénovation du collège, de la voirie, mais aussi dans l'aménagement économique ou encore dans l'aide aux clubs sportifs.

Ce qui nous inquiète, c'est la nouvelle carte cantonale. En effet, notre canton a fusionné avec celui de Saint-Julien-du-Sault, ce qui en fait alors le plus peuplé de l'Yonne, avec plus de 19 300 habitants. Mais, comble du comble, les cartes initiales ont, elles aussi, été modifiées: Chamvres et Paroy-sur-Tholon, communes limitrophes à Joigny ont été retirées de notre canton, au profit de celui de Charny. Comme les communes de Sépeaux et de Saint-Romain-le-Preux qui ont été retirées du canton de Saint-Julien-du-Sault.

Ce découpage de notre département, et en particulier du Jovinien a été fait, selon nous, pour des raisons purement politiques, bafouant l'intérêt général. Notre canton aura donc besoin de conseillers départementaux capables de les défendre face aux mesures néfastes voulues par le Gouvernement socialiste.

Le groupe d'Union de la droite et du centre - françoisjacquet.over-blog.com

Liste «Rassemblement populaire patriote de Joigny»

Aucun texte ne nous est parvenu à la date du bouclage.